



BIP MOBILE

Un dispositif de la gamme
de téléassistance Bip Tranquille

Des solutions adaptées à chaque situation



Pour qui :

personnes en perte
d'autonomie à
domicile et en
extérieur

Composition :

un boîtier discret avec
bouton d'alerte et
géolocalisation

Utilisation :

en extérieur
et à domicile

Mes revenus, mon tarif

	Revenu annuel de référence ¹	Abonnement mensuel	Crédit d'impôt de 50% déduit ²
A	de 0 à 5 500 €	28,90 €	14,45 €
B	de 5 501 à 10 500 €	32,90 €	16,45 €
C	au-dessus de 10 500 €	35,90 €	17,95 €

¹ sur la base de l'avis d'imposition :
revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts

Frais de mise en route : **50,00 €**

Services et options complémentaires

Société d'intervention³ en complément ou en cas d'absence du réseau de proches : **abonnement de 6,50 € par mois** selon localisation et condition d'accès au logement + intervention : **60,00 €**

³ uniquement à domicile, la société d'intervention n'est pas habilitée à intervenir sur la voie publique.



Bouton d'appel supplémentaire
3,00 €/mois



Coffre à clés
39,00€ l'unité



Bracelet détecteur de chutes brutales
6,00 €/mois

Nous contacter

03 84 86 27 99

biptranquille.jura@abrapa.asso.fr

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

² Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts).